

LE POINT DE VUE DES SPECIALISTES DU DROIT EUROPEEN

« LES FRANCHISEURS DEVRONT PASSER DE L'AUTORITARISME AU PARTENARIAT »

Les franchiseurs ont vécu un âge d'or, sans contraintes excessives, parfois sans concurrents sérieux. Avec l'ouverture du marché unique et la récession, la situation est beaucoup plus difficile et la concurrence va devenir de plus en plus âpre. Seuls les meilleurs vont réussir au niveau européen. Or, pendant la période des vaches grasses, certains ont pris de mauvaises habitudes : marges excessives, méthodes dictatoriales avec leurs franchisés. Pour caricaturer, je dirais qu'ils vont devoir passer du stalinisme interne à la démocratie, de l'autoritarisme au partenariat bien compris, car ils auront besoin de l'appui de leurs franchisés pour gagner.

« Les motifs de contentieux ne manqueront pas : déjà, la loi européenne est

de plus en plus souvent évoquée devant les tribunaux. Aux franchiseurs de peaufiner leurs contrats pour qu'ils soient en adéquation avec les nouvelles exigences communautaires, et aussi avec celles de la loi Doubin. Il n'existe pas de statistiques précises sur le sujet, mais d'après ce que je peux constater, beaucoup de franchiseurs sont encore loin d'être en règle. Un jour ou l'autre, ils pourraient le regretter amèrement...

Olivier Gast, avocat, Cabinet Gast, Paris.

Pour en savoir plus, lire :

- « Les procédures européennes du droit de la concurrence et de la franchise » Edition 1989, paru chez Jupiter - 195 F.